

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi e

-----★★★-----

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES ORGANISATIONS FÉMININES,  
DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE



56<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DU PAI  
CONDITION DE LA FEMME

Discours de  
Monsieur Mamadou SY M'BOUNGUÉ  
Directeur de Cabinet du ministre d'État  
Ministre de la Famille, des Organisations Féminines,  
de la Petite Enfance et de l'Enfance

New York, le 29 février 2012

**Madame la Présidente,**

La délégation sénégalaise a eu l'honneur de diriger vous exprime la vous et aux membres du bureau, toutes ses félicitations pour votre élection à la présidence de cette importante Commission, que vous pilotez et la satisfaction entière des participants à cette session.

La délégation sénégalaise exprime, avec satisfaction, du rapport du Secrétaire Général du traité de la Commission des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes sociaux et économiques existant parfaitement en eux constants. réalisations et recommandations formulées.

**Madame la Présidente,**

Mon pays le Sénégal à l'instar de la communauté internationale a souscrit à l'ensemble des engagements de la déclaration de Pékin et a engagé à la mise en œuvre du programme d'action.

Ainsi, pour nous, la chose du thème principal de cette 500<sup>ème</sup> session de la Commission mesure être bien facile persistante du drame que vivent et continuent de vivre des millions de familles dans les pays en développement.

Au Sénégal, les femmes représentent 70% de la population et vivent essentiellement dans les zones rurales où sont concentrés plus de 70% de la population avec des activités pour l'essentiel, travaillant vers l'agriculture. tout le monde s'accorde à dire que les femmes rurales sont majoritairement agricultrices et sont des bénéficiaires incontournables dans la lutte contre la faim et la pauvreté qui est de plus en plus féminisée.

Sous ce registre et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement du Sénégal a mis en place des programmes de réduction de la pauvreté et de protection sociale qui ont permis de mobiliser plus de deux milliards FCFA dans la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires. Les Projets mis en exécution ont donné des résultats satisfaisants en faveur des femmes, et surtout celles rurales, parmi lesquels on peut citer :

- L'allégement des travaux domestiques avec cinq opérations annuelles issues des grands séminaires du Chef de l'Etat : mille moulins par an;
- La mise en place des Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CAF) qui a permis, entre autres, le renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de plus de 200 associations de femmes et la mise en place d'activités génératrices de revenus en milieu rural.

Concernant particulièrement l'autonomisation des femmes, mon département est chargé d'assurer la coordination des programmes de lutte contre la pauvreté avec des mesures et actions positives en faveur des femmes et de l'égalité des sexes.



Ainsi, au cours de 2020, environ 50 milliards ont été injectés par l'Etat à travers les programmes, les institutions de micro-finance et les mutuelles, à l'initiative des organisations de femmes, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités des femmes bénéficiaires.

**Madame la Présidente,**

Le Sénégal, conscient que le développement du pays est fortement tributaire de la forte participation de femmes aux efforts de production, a pris d'importantes mesures politiques allant dans le sens du renforcement, du statut, des rôles, des pouvoirs économiques des femmes, ainsi que de leur autonomie.

Aussi dans le secteur agricole, ces mesures ont focalisé sur :

- L'accès à la terre et aux facteurs de production ;
- Le développement de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural ;
- La Mise en œuvre d'un projet d'appui des groupements de femmes maraîchères de la région de l'arabacouide et Kédougou dans le cadre de la GOANA (distribution gratuite d'engrais et de semences maraîchères et appui à 1 500 ménages individuels vulnérables pour faire une campagne maraîchère d'hiver 2020-2021) ;
- Le renforcement pour la diversification des cultures.

**Madame la Présidente,**

Dans le cadre de la réalisation des engagements de la Déclaration de Beijing, le Sénégal, soucieux du respect des droits humains, de la bonne gouvernance et de la démocratie a mis en place, dans une approche inclusive et participative de tous les groupes socio-économiques, des programmes et des actions des impacts sur la femme et les enfants.

S'agissant de l'éducation et de la formation des femmes, des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement au niveau de l'éducation élémentaire, au moyen secondaire et supérieur :

- Allocation budgétaire au profit des femmes de 40% ;
- La promotion de politiques positives relatives au genre dans les médias et la culture ;
- Levée de la discrimination d'ignorer les filles en grossesse à l'école ;
- Prise de mesures et initiatives en faveur de la formation professionnelle des filles et des femmes et des résultats encourageants ont été enregistrés.

Au plan du budget, environ 10% du budget national est affecté à la santé

Concernant la lutte contre les violences d'égards des femmes, le Sénégal a mis en place un programme national de lutte contre la violence à l'égard des femmes. L'exécution de ce programme a permis de mettre en place des centres de soins pour les femmes victimes de violence dont 25% affecté spécifiquement aux femmes. Le programme vise à protéger du veiller et de l'assistance par le conseil des femmes.

Le Sénégal a également pris des mesures afin de promouvoir les rôles et la participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux. La loi N° 027/10 sur l'égalité des femmes aux fonctions électives et aux mandats électoraux et en insistant l'accès des femmes aux postes militaires et par militaires est effectif.

Pour couronner tout cela, le Sénégal a pris un accord de l'adoption de la loi sur le parti, ce qui assure une égalité hommes et femmes dans les institutions totalement ou partiellement électives (Assemblée nationale, Sénat, conseils régionaux, municipaux et ruraux). Cette disposition a un sens particulier si l'on sait que c'est dans les conseils des collectivités locales que les femmes sont distribuées.

### Madame la Présidente

Les femmes et les jeunes constituent les mamelles nourricières du développement, une somme de l'attitude et de la participation.

Donc investir dans les jeunes femmes et dans la femme est pour toute la communauté internationale une bonne de sauvegarde de la misère et de la pauvreté. Telle est la conviction du Sénégal et son appel à la communauté internationale.

Je vous remercie de votre amable attention.